

1

( N° 265. )

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1838.

*Rapport fait par M. EUG. DE SMET, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur ANTOINE PEETERS, cultivateur-propriétaire, à Wanssum (Limbourg).*

### NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le sieur Antoine Peeters, cultivateur-propriétaire à Wanssum (district de Ruremonde), demande la naturalisation.

Né à Vintingsbeek (Brabant septentrional), il habite la Belgique depuis 1817, est marié à une Belge, dont il a plusieurs enfants; il est fortuné et de bonne conduite.

Les avis sont favorables à cette demande, et on y fait remarquer que le pétitionnaire aurait pu profiter des faveurs de la loi du 22 septembre 1835, s'il avait fait à temps la déclaration prescrite par l'art. 2 de cette loi.

*Le rapporteur,*

EUG. DE SMET.

*Le vice-président,*

DU BUS aîné.